

Les travailleurs sociaux, la dynamique de l'impuissance et les modèles professionnels : une mise en perspective
Social workers and the dynamics of impotence
Los trabajadores sociales y la dinámica de la impotencia

Pierre-Yves Troutot

Number 7 (47), Spring 1982

Travailler le social

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1035011ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1035011ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Lien social et Politiques

ISSN

0707-9699 (print)

2369-6400 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Troutot, P.-Y. (1982). Les travailleurs sociaux, la dynamique de l'impuissance et les modèles professionnels : une mise en perspective. *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, (7), 71-82. <https://doi.org/10.7202/1035011ar>

Article abstract

This article proposes a typology of professional models supported by four axes of logic, in relation to which social work practices can be situated.

This schema originates from a feeling of discomfort and impotence felt by social workers, taking into account their power and the social effects of their aims towards excellence.

The theoretical models proposed result from the interaction between two axes: tensions, on the one hand, between ethical involvement and the need for job security; and on the other hand, tension between social promotion and cultural and political solidarity with users of services. The resulting schema represents four dimensions: socio-philosophical, socio-economical, socio-professional, and socio-political. These principles and models characterize the social worker as "technician" (according to professionalized logic), militant worker (deprofessionalized logic), bureaucrat (bureaucratized logic) and mediator-convivial (deinstitutionalized logic).

Les travailleurs sociaux, la dynamique de l'impuissance et les modèles professionnels : une mise en perspective

P.-Y. Troutot

Les pages qui suivent reprennent des thèmes souvent abordés et ne prétendent pas contribuer à une meilleure connaissance du travail social¹. Pourtant, ces propos, organisés autour de quelques idées simples, peuvent avoir une certaine utilité. Notre intention est de proposer un cadre et quelques points de repère utilisables dans le débat à mener sur les modèles professionnels. Et ce débat nous apparaît comme encore nécessaire tant en Suisse romande qu'à Genève.

À partir d'un constat, le malaise des travailleurs sociaux², et d'un postulat, l'impuissance des travailleurs sociaux n'est pas une fatalité et peut être gérée, cet article propose une typologie des modèles professionnels sous-tendue de quatre logiques d'action par rapport auxquelles les pratiques des travailleurs du social peuvent être situées et mises en perspective.

Malaise et impuissance des travailleurs sociaux

En Suisse romande et à Genève aussi, la crise du social, si souvent décrite et analysée ces dernières années, est reconnue et vécue par les travailleurs de l'action sociale (éducateurs spécialisés, animateurs socio-culturels, assistants sociaux). Elle se caractérise par une série de signes qui s'observent tant sur les lieux de la pratique que dans les centres de formation. Révélée à la fois par le développement d'une critique interne³ et par la diffusion d'un sentiment de malaise, elle a atteint un grand nombre de praticiens⁴.

Cette crise, qui est au centre du travail social, lieu d'enjeux et de rapports de forces, de stratégies et de défense d'intérêts, s'exprime au niveau des individus⁵. Au-delà du malaise, c'est un sentiment d'impuissance qui est le plus souvent exprimé. On parle de manque de moyens, d'incapacité technique, institutionnelle et/ou politique de remplir la mission pour laquelle on se sent destiné, etc.

Renvoyés à leur fonction d'agents du « contrôle social », les travailleurs sociaux se sentent les exécutants sans pouvoir d'un pouvoir qui les utilise pour intégrer et gérer les populations les plus défavorisées ou les plus marginalisées. Techniciens démunis d'outils, ils vivent mal le recommencement sans fin d'interventions ponctuelles sans effets visibles au niveau social. Salariés d'institutions de plus en plus bureaucratisées, ils se voient liés à des mandats, à des commandes souvent difficilement conciliables avec ce qu'ils pensent être l'éthique de leur métier. Et lorsque des projets d'action plus en accord avec le sens qu'ils veulent donner à leur engagement sont proposés, c'est à leurs conditions de travail qu'ils se heurent (surcharge de prises en charge, impossibilité de prendre du temps pour la réflexion, manque de collaborateurs, politiques contradictoires des décideurs, etc.). Si des initiatives plus alternatives sont envisagées, les contraintes financières s'interposent (absence de subventionnement, manque de soutien, etc.).

Les praticiens du social se trouvent isolés, atomisés dans leur impuissance. On tolère mal leurs reven-

dications et leurs critiques. Ils ont peu droit à la parole et par manque d'organisation ils ne peuvent se faire entendre ou agir en groupe de pression efficace. Les associations professionnelles sont peu actives et n'arrivent plus à se faire reconnaître comme partenaire crédible. La syndicalisation des travailleurs sociaux est un phénomène récent. Par manque de force et de militants actifs elle ne peut s'étendre à tous les terrains et elle effraye encore une partie des praticiens. Quant aux centres de formation, malgré des efforts constants de remise en question et d'innovation (je pense ici à la mise en place à Genève d'une formation « interécoles » depuis 1980, dont l'objectif est de donner une base commune aux futurs éducateurs, assistants sociaux et animateurs et de décerner un diplôme unique en travail social avec néanmoins mention de la spécialisation), ils n'offrent pas aux futurs praticiens de modèles cohérents d'action.

En l'absence de références collectives, de statut explicite et d'identité professionnelle structurante, les praticiens du social sont vulnérables face à la complexité de leur secteur d'action et aux difficultés liées à l'exercice de leurs fonctions.

Attitudes observables

Face à cette impuissance, des attitudes diverses s'observent. Des attitudes individuelles de dépassement ou d'adaptation d'abord. Certains praticiens quittent le secteur, en partie ou totalement, préférant se démettre de leur fonction plutôt que de se soumettre à une logique d'action qu'ils remettent en cause ; préférant investir ailleurs que dans cette activité leur besoin d'engagement. D'autres changent de service ou d'institution, à la recherche de meilleures conditions d'exercice de leur métier, d'une meilleure situation personnelle. D'autres encore tentent, avec plus ou moins de succès, l'aventure des pratiques parallèles. La plupart se lancent dans la course folle ou raisonnée de la formation permanente ⁶, avec l'espoir de changer de statut, d'augmenter leur capacité d'action et leurs compétences, de changer par la suite de fonction, de faire carrière, etc. Un « marché » s'ouvre. On rencontre de plus en plus de travailleurs sociaux à l'Université, surtout depuis qu'à Genève l'admission sans diplôme de maturité (titre de fin d'enseignement secondaire supérieur, donnant accès à l'Université) est possible pour ceux qui ont une trajectoire professionnelle à faire valoir. La psychologie, les sciences de l'éducation sont très prisées, mais on retrouve

quelques praticiens en sociologie et en droit également. Dans le cadre de la formation continue, la faculté des sciences économiques et sociales de Genève a créé un certificat de perfectionnement en politique sociale destinée avant tout aux praticiens du social ⁷ et très largement fréquenté. Plus spécifiquement des formations à la thérapie de famille et à la théorie des communications se développent avec beaucoup de succès dans les centres de perfectionnement destinés aux travailleurs sociaux ⁸, sans oublier les nombreux stages et sessions à court terme, qui permettent de supporter et/ou d'échapper de temps en temps aux contraintes du terrain.

Mais il y a aussi les attitudes d'intégration. Les travailleurs sociaux doivent, comme chacun, gagner leur vie. Le travail social, à cet égard reste un secteur professionnel socialement rentable pour les individus. On ne comprendrait pas, sinon, l'attrait qu'il exerce encore. Car malgré la situation qui caractérise ses agents, le travail social est un moyen de promotion sociale ⁹. À un moindre « coût » (en temps, efforts intellectuels investis, exigences d'entrée, risque de sélection, etc.) que l'Université, la formation en travail social permet l'accès à une position de cadre moyen. Socialement, les travailleurs sociaux font partie de ce que l'on peut nommer la nouvelle classe moyenne, favorisée par le développement du tertiaire. De plus, à Genève, c'est un débouché intéressant dans l'éventail des professions offertes aux jeunes gens et jeunes filles de plus en plus scolarisés, mais cherchant à diminuer leur temps de formation en entrant dans des études courtes.

Il y a aussi les attitudes de révolte et de revendication face aux conditions de travail, aux orientations institutionnelles et aux politiques sociales. C'est dans l'action organisée, alors, que l'impuissance se canalise et que l'on cherche un dépassement (action syndicale, grèves, etc.) ¹⁰.

Vouloir parler de l'impuissance des travailleurs sociaux, c'est alors prendre en compte la question de leur pouvoir et des effets sociaux de leurs attitudes de dépassement. C'est prendre en compte la question de leur pouvoir tant par rapport aux moyens d'action que par rapport aux finalités de cette action.

Le pouvoir et la gestion de l'impuissance

La problématique du pouvoir est au cœur de l'action sociale, dans le fait même de définir ce qu'est le social, ce qui relève du social. Dans le fait aussi d'agir

ce social, de prendre position et de mettre en oeuvre sa position, personnellement et collectivement.

Les travailleurs sociaux occupent une place non négligeable dans les politiques sociales. Sur le terrain, ils sont amenés à appliquer la politique des décideurs, qui les mandatent, et à exécuter les directives des employeurs qui les salarient. Mais leur place n'est pas définie une fois pour toute. Ils participent à la définition de cette place, de même qu'ils ont à se resituer constamment par rapport à leur fonction. Tout individu, tout groupe, tout acteur collectif, bien que contraint par les mécanismes structurels au milieu desquels il se trouve inséré, met en place quotidiennement des stratégies et des tactiques qui correspondent à ses intérêts et à ses projets. Ainsi en est-il des praticiens du social.¹¹

Le pouvoir des travailleurs sociaux, si limité soit-il, découle à la fois d'une capacité (ressources, compétences), d'une habileté (capacité à mobiliser des ressources internes et/ou externes avec efficacité), d'une position (statut, place dans les rapports sociaux). Il procède d'un choix (volonté), vise une finalité (intérêts, projet) et n'existe qu'en situation (dans des interactions, dans des rapports de force) et dans un contexte socio-historique donné.

Dans la perspective qui est la nôtre ici, il n'y a pas impuissance versus pouvoir. Mais bien plutôt rapport dialectique entre les deux. Le pouvoir réside dans la dynamique de l'impuissance et dans sa gestion.

À partir de leur ancrage social et institutionnel, les travailleurs sociaux, individuellement mais surtout collectivement, ont à découvrir, à aménager leurs espaces d'autonomie, à utiliser les marges de manoeuvre qui s'ouvrent devant eux, à apprendre à négocier à partir de leurs positions. Or la mise à jour et l'utilisation des zones d'autonomie dans les situations de travail impliquent l'acquisition et le développement de capacités stratégiques. Il ne s'agit rien de moins que de réintroduire (de rendre explicite) le politique dans le social. De dépasser l'idéologie de la neutralité naïve, la transparence illusoire du bon sens et le sentiment d'évidence et de nécessité qui s'impose à travers lui et qui fait appréhender le social comme un donné de fait, naturel et dépolitisé.

Gérer l'impuissance, c'est donc aussi et surtout analyser de manière critique la place qui est faite aux travailleurs sociaux, leur position dans les rapports

sociaux de production/reproduction (lieu où ils sont placés) et la place qu'ils veulent se donner, la position qu'ils prennent dans les rapports d'intervention. Or une position, c'est aussi un ensemble d'idées, un engagement qu'une personne, qu'un groupe, qu'un acteur collectif soutient, qui le situe par rapport à d'autres personnes, groupes, acteurs collectifs. Et c'est au travers d'un certain travail théorique et pratique à la fois que toute position se construit et s'impose. C'est pour nourrir le débat qu'une structure de positions a été construite de manière théorique, une manière parmi d'autres d'organiser la réflexion sur les pratiques.

Positions possibles et modèles professionnels

Les travailleurs sociaux, comme ensemble constitué et constituant, ne sont pas situés clairement. Ou plutôt des positions diverses se proposent à eux. Il n'y a pas de représentation unique et cohérente, universellement acceptée, pour fonder leur identité sociale. On est face à une certaine « turbulence » des modèles. Or à observer les pratiques et les discours, aujourd'hui à Genève, on peut reconstruire analytiquement 4 logiques d'action qui semblent pertinentes pour rendre compte des positions en jeu et qui se cristallisent dans 4 modèles de référence professionnelle.

Il s'agit ici d'une construction « idéal-typique ». Ces logiques et ces modèles ne se retrouvent pas à l'état pur dans la réalité sociale. Certains traits caractéristiques ont été rassemblés en fonction de deux axes d'analyse : a) la tension entre la recherche du sens, l'engagement éthique (positionnement socio-philosophique) et la recherche de sécurité dans l'emploi, salaire et statut (positionnement socio-économique) d'une part, b) la tension entre la recherche de promotion sociale, de mobilité professionnelle personnelle (positionnement socio-professionnel) et la recherche de solidarité culturelle et politique avec les usagers (positionnement socio-politique) d'autre part. la structure de positions ainsi construite n'est qu'un cadre d'analyse imparfait, mais qui doit permettre aux travailleurs sociaux de se situer et de prendre la responsabilité de leur position. Il n'y a ainsi pas de bon ou de mauvais modèle, mais seulement un certain nombre de positions possibles, socialement explicables, et des choix à faire.

1. La logique de la « professionnalisation » : le technicien

Un modèle s'est historiquement proposé aux travailleurs sociaux. C'est celui de la profession de service¹². La notion de « profession » est prise ici au sens anglo-saxon du terme et recouvre des exemples traditionnels comme la médecine ou le droit.

Une activité sociale d'utilité publique est appelée « profession » lorsqu'elle est organisée en fonction des critères suivants¹³ : a) un corps de connaissances systématiques et spécifiques, b) un savoir-faire et des techniques opérationnelles découlant de ces connaissances, c) une formation organisée et reconnue, le plus souvent de type universitaire, d) un code de déontologie réglant les rapports entre les professionnels et le public (clients), e) une organisation interne faisant autorité sur l'exercice de la profession, développant une culture professionnelle (colloques, congrès, revue) réglant l'exercice de la profession (par exemple le Conseil de l'ordre chez les médecins), f) une reconnaissance publique de la nature professionnelle de l'activité produite s'exprimant dans un statut (découlant d'une reconnaissance d'exercice par l'État), une autonomie et un prestige, g) la reconnaissance du secret professionnel qui vise à garantir la protection du client dans la relation de service.

Humanisme social et spécialisation technique

Depuis le début du siècle, les travailleurs sociaux (les assistants sociaux plus particulièrement) se sont réclamés de ce modèle¹⁴. Une organisation corporatiste, la mise au point de techniques d'intervention comme le « case-work », le « group work » ou le « community work », un rapport humaniste aux « clients » pris comme personne, famille, groupe, collectivité locale, sont autant de signes encore présents qui s'articulent au discours idéologique d'auto-définition.

Mais qu'en est-il de l'actualité de ce modèle ?

L'ASAS (association suisse des assistants sociaux et éducateurs diplômés)¹⁵ joue un rôle de plus en plus effacé malgré sa volonté de représenter, défendre et promouvoir les intérêts de ses membres sur les plans professionnel, social et économique. Il n'y a pas de protection du titre. Le code de déontologie n'est qu'un texte

d'intention et il est très difficile sinon impossible de s'en prévaloir dans le cadre de sa pratique. Le secret professionnel n'est pas officiellement reconnu. Aucun discours cohérent sur la profession et les orientations de la formation n'est vraiment produit. La participation de l'ASAS ou de ses sections cantonales à l'étude des problèmes sociaux et à la mise en place de politiques sociales se réduit à d'insignifiants exemples. Et si une revue existe (*Travail social/Sozial Arbeit*, Berne) on ne peut pas dire qu'elle soit autre chose qu'une revue d'information et de contact. Quant aux jeunes praticiens, ils sont de moins en moins nombreux à demander leur admission et à y voir un enjeu. Pourtant ce modèle fonctionne encore. Une certaine idée du rapport au client (la relation d'aide ou de service) et la volonté de reconnaissance par rapport à des techniques et à des savoirs spécifiques se rencontrent encore. Et pas seulement chez les assistants sociaux.

L'exemple de la thérapie de famille

L'attirance pour la thérapie de famille¹⁶ va dans ce sens. Le professionnel technicien y cherche un dépassement de l'impuissance technique. Les contraintes administratives et organisationnelles rendent l'application du « case work » ou de la relation éducative difficile sinon illusoire. La mode de la thérapie de famille redonne un espoir.

Avec ce nouveau mode d'intervention, il y a bien augmentation de la capacité technique et la possibilité de développer de nouveaux espaces d'autonomie dans les pratiques. Mais il y a aussi un double effet de positionnement.

D'une part, il y a rapprochement des médecins (les thérapeutes de famille sont le plus souvent des psychiatres qui se créent un nouvel espace de pratique, de discours et de pouvoir) et d'un savoir de référence (de légitimation) qui a un certain poids social. De la même manière que les assistants sociaux du passé se sont rapprochés de la psychanalyse, il y a aujourd'hui un effort de rapprochement vis-à-vis de la théorie des systèmes et de la théorie de la communication et vis-à-vis de la nouvelle pratique thérapeutique. Ainsi le professionnel technicien, dans son rapport à ce nouveau savoir et à cette nouvelle pratique, reste dans le domaine familier de la relation, se définit comme thérapeute et gagne du

prestige et de la sécurité dans sa proximité au médecin. Il y a donc un espace et un statut qui se construisent. D'autre part, cette place ne peut se constituer que dans un système d'échange avec d'une part les médecins-formateurs qui ont tout avantage à se constituer des alliés parmi cette catégorie spécifique que sont les travailleurs sociaux (marché, relais, et diffusion de la thérapie et de son besoin), et avec d'autre part les institutions employeuses qui s'ouvrent à cette nouvelle technique de gestion individualisée (micro-sociale) des problèmes sociaux.

En formant des non-médecins comme thérapeutes de famille, les thérapeutes-médecins assurent leur position dans le champ social et se créent une clientèle par ricochet. Les travailleurs sociaux thérapeutes quant à eux ne deviennent pas des professionnels autonomes, mais bien plutôt des agents intermédiaires, diffuseurs de l'effet de mode. Pourtant, plus la thérapie de famille se diffusera, plus les travailleurs sociaux y trouveront un avantage en récoltant des miettes de prestige et de légitimité, mais aussi en profitant de la nouvelle technique pour conquérir de nouveaux espaces de pratiques et d'autonomie.

Une pseudo-professionnalisation

Le dépassement de l'impuissance, dans ce cas, ne peut être que superficiel. La formation à la thérapie de famille, malgré sa technicité, n'amènera pas à la professionnalisation. Elle a surtout une fonction de justification : acquisition d'une panoplie de savoirs de poche plutôt que mise en place d'une possibilité d'auto-élaboration conceptuelle. Elle justifie l'ordre socio-professionnel en permettant une pseudo-mobilité sociale aux praticiens qui s'y intéressent. Quant à sa fonction sociale implicite, elle est à voir derrière la redistribution des positions sociales. Le souci d'opérationnalité cache un désir de positionnement socio-professionnel qui ne met pas en cause les rapports sociaux, qui ne va pas au-delà des problèmes liés à l'ordre de l'interaction et de la communication. Il n'y a pas d'analyse de la commande sociale, ni questionnement de la pratique qu'elle induit.

Cette pseudo-professionnalisation ne fait que déplacer la situation d'impuissance. Elle ne donne pas une solution globale au problème de la position collective des travailleurs sociaux.

2. La logique de « l'étatisation » : le fonctionnaire

Si le professionnel-technicien est amené à chercher dans un nouveau positionnement la solution de son impuissance, l'analyse du terrain des pratiques nous montre que le travail social est par ailleurs de plus en plus soumis aux règles de la fonction publique¹⁷. Employés d'administrations qui les mandatent pour des tâches particulières définies en dehors d'eux, les travailleurs sociaux peuvent être considérés avant tout comme les agents, sur le terrain, des politiques d'action sociale (que l'on peut définir ici comme la fonction collective appelée à pallier les carences de l'économie de marché) mises en place par l'État providence¹⁸.

État-providence et fonction administrative

Or la mise en oeuvre de l'action sociale apparaît historiquement comme une dialectique entre un certain nombre de grands principes (charité, droits sociaux, solidarité) et la réalité politique caractérisée par leur détournement au profit de l'ordre social existant. Pour mener à bien sa fonction sociale, l'État providence a recruté de plus en plus de travailleurs sociaux dans le cadre de son administration, en même temps que se constituait un secteur semi-public dépendant du financement étatique. Une bureaucratisation de travail social s'amplifie dans les domaines de l'assistance, de la protection de la jeunesse, de la tutelle, du médico-psychiatrique. Les travailleurs sociaux deviennent partiellement ou totalement des fonctionnaires soumis à un rapport de travail réglementé et ayant à exécuter des commandes sociales diverses et multiples dans le cadre de l'administration publique ou semi-publique¹⁹. Ils ont alors affaire à des « populations-cible » pour lesquelles des programmes d'action sont mis en place sur des bases législatives ou administratives. Ils deviennent les agents d'exécution, sur le terrain, de ces politiques sociales.

La tradition « professionnelle », attachée à une conception de la relation d'aide qui aurait pour vocation la promotion du « moi autonome » de la personne-client se heurte à la logique institutionnelle et bureaucratique qui conditionne les lieux de la pratique²⁰. Pourtant, la fonction ne peut pas être réglée au geste et au mot par

l'employeur. Et la confrontation concrète aux difficultés complexes et aux problèmes rencontrés sur le terrain renforce doublement leur impuissance : sentiment d'impuissance dans l'action quotidienne et sentiment d'impuissance face au contexte organisationnel. Comment, alors, faire prendre en compte leurs savoirs spécifiques, issus de leur connaissance du terrain ? Comment se faire entendre des décideurs qui définissent de manière abstraite les orientations des services ? Comment diminuer la distance entre ceux qui élaborent les politiques sociales et ceux qui doivent les appliquer ? Comment et quelle place prendre et occuper, tout en s'efforçant d'échapper à l'isolement structurel et personnel engendré par la fonctionnarisation ? Autant de questions qui se posent en rapport avec la problématique de l'impuissance et de son dépassement.

L'exemple d'un perfectionnement professionnel

Dans la logique de l'administration et de la bureaucratization, c'est avant tout la place occupée, la position dans l'organisation qui donne le/du pouvoir. Il faut devenir spécialiste, faire carrière. L'avancement est un fait individuel. Mais pour se spécialiser, il faut se tourner vers les savoirs de gestion : les technologies sociales. Les postes clés sont occupés par les experts : juristes, économistes, démographes, statisticiens, planificateurs, sociologues. Il reste pour les travailleurs sociaux des positions intermédiaires. Et pour y accéder des filières intermédiaires de promotion individuelle.

On prendra ici un exemple genevois. Un certificat de perfectionnement en politique sociale a été créé en 1974 dans le cadre de l'Université de Genève avec l'appui de divers organismes internationaux (Institut international d'études sociales du BIT, Association internationale de sécurité sociale) et des deux instituts de formation de travailleurs sociaux de Suisse romande (IES, Genève et EESP, Lausanne) ²¹.

Un programme d'enseignement et de recherche en matière de politique sociale (définie comme l'action des pouvoirs publics en vue du progrès social) est proposé aux praticiens et aux cadres du social, dans la mesure où « une formation générale s'avère indispensable pour ceux qui sont appelés à prendre des décisions et/ou à les appliquer dans des organismes sociaux de toutes natures et à tous les niveaux ».

Une promotion sociale illusoire

Les praticiens acquièrent, par le biais de cette formation, un bagage conceptuel et une initiation aux sciences sociales appliquées. Le social est abordé de manière technocratique. Le travail social en tant que tel n'est pas approché ni analysé, et l'expérience pratique des participants n'est pas soumise au questionnement critique. Cette formation peut donc apporter une double désillusion : d'abord au niveau de la capacité d'action, ensuite en termes de position.

Le travailleur social ainsi formé/informé pourra peut-être obtenir à la suite de cette spécialisation, une place, un poste de travail hiérarchiquement supérieur. Il restera néanmoins soumis au savoir des experts avec lesquels il ne sera pas en droit de rivaliser. Il n'a pas une maîtrise jugée suffisante de ce que l'on peut nommer une discipline académique ou d'une technologie. On lui reconnaîtra tout au plus une meilleure capacité de dialogue avec les technocrates. De plus, son statut ne va pas beaucoup changer, dans la mesure où le certificat obtenu n'est pas un titre académique, participant d'un cursus qui permettrait une réelle transformation de statut. Le praticien pourra alors se retrouver d'autant plus insatisfait s'il n'arrive pas à « monnayer » ce certificat avec son employeur.

Ce qui dans un premier temps aura joué, c'est le renforcement symbolique lié à l'accès à l'Université et au savoir. Mais la position professionnelle et institutionnelle du praticien ne sera pas transformée (non appartenance au groupe des décideurs-universitaires). Il en restera tout aussi isolé structurellement qu'il pouvait l'être avant son perfectionnement. Il sera, au mieux, un travailleur social mieux adapté à la logique de la fonctionnarisation technocratique.

3. La logique de la « déprofessionnalisation » : le salarié-militant

Semi-professionnels, plutôt que professionnels, peut-être même fonctionnaires spécialisés, les travailleurs sociaux sont de toute manière les employés d'institutions ou d'administrations qui règlent leur fonction dans le cadre d'un contrat de travail. Ce qui fait d'eux des salariés.

Rapports de travail et commande sociale

Salariés, ils se savent liés, directement ou indirectement, à un employeur qui se trouve être l'État, et qui, au travers de son financement, impose des conditions de travail, un niveau de rémunération, détermine un horaire et un rythme de travail, décide des effectifs et des orientations générales de la mise en oeuvre des actions. Ainsi à la question de l'employeur s'ajoute celle de la fonction sociale²². Les travailleurs sociaux sont alors amenés à se rendre compte que derrière la mission qui leur est confiée, il y a une commande sociale et que cette commande fait problème. Masquée sous les notions d'aide et d'assistance, cette commande assigne au travail social une fonction de normalisation et de contrôle social que quelques sociologues ont largement analysé²³.

La réflexion critique est alors portée sur la place que les travailleurs sociaux occupent dans les rapports sociaux de production et de reproduction. Et dans le cadre de la critique de la division sociale du travail, ils en arrivent à analyser leur fonction en termes de contribution à la domination d'une classe sociale sur une autre. En tant que salariés, les travailleurs sociaux se sentent exploités, alors qu'en tant qu'agents du contrôle social ils contribuent à l'encadrement des couches populaires et au maintien des mécanismes d'exploitation.

L'engagement syndical

Un dépassement de cette contradiction, paralysante au premier degré, semble possible à certains praticiens qui se sont placés dans une perspective syndicale²⁴.

Que ce soit à la VPOD (fédération suisse du personnel des services publics, membre de l'union syndicale suisse) qui souhaite le développement actif d'un soutien et d'une solidarité avec les usagers des services sociaux et la mise en place d'une autre politique sociale, ou à la CRT (Confédération romande du travail — aile progressiste des syndicats chrétiens) qui y ajoute la nécessité d'une critique active de la société capitaliste, société d'exploitation, d'inégalités et d'aliénation, l'objectif est de retrouver les conditions d'une solidarité de classe et de mettre en place une solidarité effective avec l'ensemble des travailleurs. Par rapport à la société globale, les travailleurs sociaux sont appelés à prendre une position de lutte syndicale et à l'ins-

crire dans la lutte générale menée par le mouvement ouvrier pour une société différente²⁵. C'est alors comme militant que les travailleurs sociaux sont invités à se situer²⁶.

Si on peut parler ici de déprofessionnalisation, c'est que dans cette logique il ne s'agit plus de se situer en tant que spécialiste du social, en tant que technicien des problèmes sociaux, mais plutôt en tant que travailleur solidaire des autres travailleurs, en tant que militant trouvant son identité dans l'action concrète et dans la solidarité socio-politique.

L'engagement du travailleur social est directement lié à sa position institutionnelle. C'est à travers une critique de sa position et de son statut (salaire, conditions de travail, cahier des charges, horaires, etc.) qu'il commence à remettre en cause les rapports de production eux-mêmes. Mais ce n'est pas l'amélioration de sa propre position par la promotion personnelle et la carrière qui est ici valorisée, c'est bien plutôt l'action collective dans la solidarité syndicale et politique.

L'exemple de la grève

Ce modèle du salarié militant s'est actualisé et clarifié au travers des différents conflits de travail et luttes qui se sont développés en Suisse romande ces dernières années. En particulier au travers de la grève des travailleurs sociaux genevois des services d'assistance, en 1980²⁷.

Par la grève se constitue une prise de position collective. Dans l'action concrète et la lutte, il y a formation « sauvage »²⁸ et élaboration d'un modèle professionnel directement lié à une pratique sur un terrain. Ce ne sont plus des individus isolés qui acquièrent un savoir pouvant leur permettre de dépasser leur impuissance, mais un acteur collectif qui se constitue, se rend visible socialement et développe son propre savoir. L'analyse critique s'articule à une pratique de transformation, avec un double effet d'apprentissage et de prise de parole :

a) apprentissage socio-politique avec augmentation de la capacité de compréhension et d'action (identification et prise de conscience des intérêts en jeu, des rapports de forces, des zones de liberté utilisables ; collectivisation des problèmes individuels, établissement d'alliances, développement de stratégies, etc.) ;

b) prise de parole avec production d'un nouveau discours de définition du travail social et de légitimation de l'action (s'exprimer en assemblées générales, produire des tracts et des bulletins d'information, populariser le mouvement, convaincre, aller s'en expliquer auprès d'autres catégories de travailleurs, auprès de la presse et de l'opinion publique, aller négocier avec les autorités et défendre sa/ses position(s)). Au-delà de l'impuissance, c'est à l'émergence d'une nouvelle parole que l'on assiste, et à une prise de position face au travail social et face à l'État.

Les limites de la solidarité de classe

Mais si l'action syndicale questionne le rôle réel joué par l'État et permet au personnel des institutions sociales de se situer plus clairement quant à leurs statuts et à leur fonction, elle laisse apparaître une sérieuse limite : dans sa visée même de vouloir rétablir une solidarité de classe.

Il ne suffit pas de se proclamer semblables aux autres travailleurs pour l'être réellement. Dans la hiérarchie des catégories socio-professionnelles, les travailleurs sociaux occupent une position de cadres moyens, liée à leur formation de niveau para-universitaire (niveau technique supérieur). La lutte qu'ils peuvent alors mener pour maintenir ou augmenter en particulier leur niveau de revenus peut être très mal acceptée par ceux qui sont les plus démunis. Comment, alors, parvenir à développer une solidarité de revendication avec les usagers (de type socio-politique) tout en luttant pour le maintien voire l'amélioration de sa propre situation de catégorie professionnelle spécifique (solidarité de type socio-professionnel) ? Telle est la question, difficile, qui se pose aux travailleurs sociaux syndiqués et à leurs organisations.

Mais encore, les militants ont à se situer face à leurs usagers et à prendre en compte les écarts de positions et la distance sociale telle qu'elle peut s'exprimer dans le quotidien de la prise en charge et de l'intervention professionnelle. Le dépassement de l'impuissance implique aussi que la réalité culturelle et politique des usagers soit mieux comprise. Qu'un réel effort soit fait par les travailleurs sociaux pour prendre en compte les stratégies de résistance propres aux classes populaires face à leurs interventions²⁹. Pour mettre en place des solidarités concrètes, il est indispensable de ne pas nier les

différences de place. La proximité sociale de l'utilisateur et du travailleur social n'est pas un fait de structure, bien au contraire. Cette proximité, dans la mesure où elle est vraiment voulue, doit alors être construite au travers de solidarités authentiques et de manière collective.

Force et faiblesse du militant

La force du salarié-militant c'est de pouvoir découvrir, à travers la critique de sa propre situation concrète de travailleur, la clé de la compréhension des mécanismes à l'oeuvre dans la structure sociale, et de se donner les moyens de l'organisation syndicale, voire politique, pour transformer les rapports sociaux producteurs d'exploitation, d'inégalité, d'aliénation, d'exclusion. Sa faiblesse réside dans son appartenance objective à la classe moyenne, dans sa malconnaissance des valeurs et des stratégies de résistance et de survie de certaines catégories de la classe ouvrière, dans les préjugés culturels et les slogans idéologiques dont il use, sans se donner les moyens d'une prise de distance et d'une remise en question de ses catégories mentales et verbales.

4. La logique de la « désinstitutionnalisation » : le médiateur convivial

Face à l'appareillage institutionnel et financier mis en place par l'État providence pour répondre aux besoins sociaux, un certain nombre d'usagers marginalisés (drogués, chômeurs, prisonniers, femmes battues, etc.) ne s'y retrouvent plus. De nombreux travailleurs sociaux non plus. De leur rencontre sont nées des mises en place de pratiques nouvelles que l'on peut nommer « parallèles ». Ces pratiques parallèles sont axées sur la solidarité et l'entraide. On y trouve la volonté de marquer une rupture avec les pratiques traditionnelles, majoritaires, et surtout instituées³⁰.

Diverses critiques, qui s'inscrivent dans un large mouvement, ont nourri la réflexion et inspiré l'action de ces promoteurs³¹. Selon elles, les institutions sociales croissent de manière démesurée et surtout ne remplissent plus les fonctions officielles proclamées. L'anti-psychiatrie a dénoncé le rôle pervers joué par l'asile et des communautés thérapeutiques se sont développées

un peu partout. Illich a montré les effets contre-productifs des grandes institutions comme l'école ou la médecine, en insistant sur le fait que l'action sociale ne fait qu'augmenter la dépendance de ceux qu'elle cherche à autonomiser³².

Convivialité et solidarité socio-politique

La solution portée par les discours et les pratiques dites parallèles correspond à la « désinstitutionnalisation » de la société au profit de petites unités conviviales fonctionnant selon des principes communautaires. Ce qui est visé par la convivialité c'est l'instauration de rapports sociaux dans lesquels la solidarité, l'autonomie créatrice, l'équité joueraient un rôle fondamental ; dans lesquels l'initiative et l'imagination de chacun pourraient se déployer totalement.

Ainsi, face à la bureaucratisation excessive de l'action sociale, la seule alternative — celle que propose ce modèle — réside dans l'auto-organisation des usagers et des populations marginales, dans l'auto-défense³³ et dans l'appel à l'utopie sociale³⁴. Il s'agit d'innover, d'expérimenter, d'inventer de nouveaux modes de vie et d'action, de solidarité et d'entraide.

Les travailleurs sociaux qui se lancent dans l'aventure des pratiques parallèles, voient leur position socio-professionnelle remise en question. Ce n'est plus par une spécialisation technique particulière qu'ils peuvent espérer construire leur identité. Les compétences d'animation de ceux que l'on peut dénommer les médiateurs-conviviaux ne proviennent pas d'une formation spécifique et leur statut n'est pas le résultat d'une reconnaissance officielle (diplôme). C'est dans l'action quotidienne que s'est construit un savoir-faire plus ou moins opérationnel. Mais surtout que s'est construite une position de pouvoir.

L'exemple des pratiques parallèles

Les porteurs de ces pratiques « instituantes »³⁵ et parallèles sont le plus souvent les initiateurs et les animateurs de la « contre-institution ». Leaders charismatiques souvent, ils occupent une place importante et décisive dans la permanence de l'expérience. Ce n'est plus

seulement le savoir-faire qui compte, mais aussi et surtout la capacité d'établir et d'entretenir une solidarité avec et parmi les usagers.

Ceux-ci sont associés à l'analyse des problèmes et invités à devenir acteurs-sujets dans l'élaboration des réponses. Ce n'est plus l'étiquetage qui impose sa logique à la prise en charge et la commande sociale directe (le mandat administratif ou pénal) est refusée. L'appareil administratif est réduit à son strict minimum, la prise en charge se définit par sa souplesse, sa rapidité et son originalité. Il y a volonté de développer le partage et la rencontre directe entre les usagers. La solidarité est aussi et surtout construite sur des bases affectives et les relations sont de type communautaire. De nouvelles valeurs sont mises en oeuvre. Il y a expérimentation spontanée de nouveaux rapports sociaux. Il y a surtout tentative de rassemblement, de collectivisation, de dépassement de l'isolement et de l'individualisation.

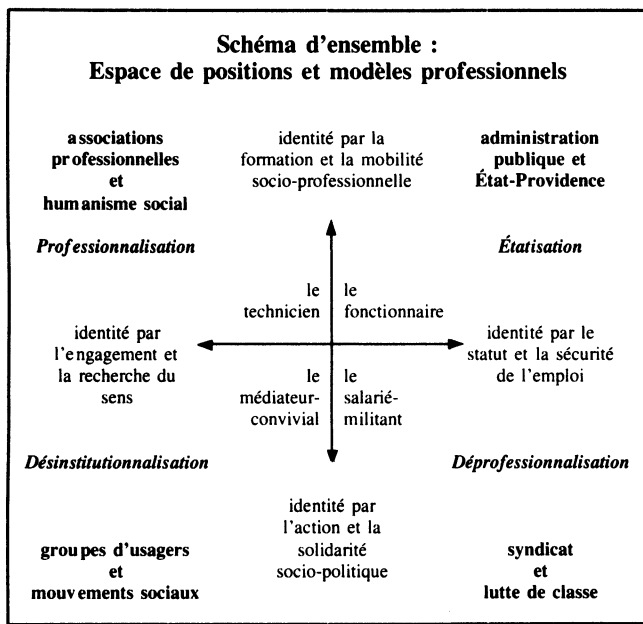
En arrière fond, ce sont les groupes organisés d'usagers qui se profilent, groupes de défense ou d'action, dans lesquels les travailleurs sociaux renoncent à leur position de spécialiste pour se mettre au service du groupe ou pour s'y reconnaître avant tout comme usager actif engagé.

L'utopie au risque du financement

Mais il reste que les pratiques parallèles ne peuvent se soustraire totalement à la logique de l'État providence et de son financement. La solidarité interne n'est souvent pas suffisante pour que le groupe puisse s'auto-financer et assumer la rémunération de son/ses permanent(s).

Nous sommes ici face à la force et, en même temps, face à la faiblesse des pratiques parallèles, marginales et périphériques. L'engagement, tant du groupe que des permanents par rapport à une utopie sociale de type convivial, donne une grande liberté, une grande autonomie dans l'indépendance et une possibilité de parole et d'initiative très importante. Mais sans financement, donc sans subventionnements, la permanence et les animateurs des pratiques parallèles sont mis en danger. Or à l'inverse, avec l'obtention des subventionnements il y a le risque de l'institutionnalisation. La reconnaissance se paie du prix de l'indépendance et la sécurité de l'emploi du prix de l'autonomie.

L'impuissance financière, tant pour les pratiques parallèles que pour les travailleurs sociaux est à gérer avec soin. En relation avec l'utopie possible et les contraintes de la nécessité.



Analyse socio-politique et prise de position

Chaque travailleur social va devoir se situer dans cette structure de positionnements possibles. Faire des choix et établir des alliances.

Gérer l'impuissance c'est avant tout prendre conscience, par une analyse critique, de sa situation concrète ; c'est mesurer les enjeux de ses pratiques quotidiennes et de ses attitudes professionnelles. C'est se situer dans un espace de positions, repérer la place que l'on occupe ou que l'on voudrait occuper ; transformer ou aménager cette place. D'où la nécessité d'un travail à la fois théorique et pratique, qui allie la réflexion à l'action ³⁶.

La situation de crise et d'impuissance vécue par les travailleurs sociaux est dynamique dans la mesure où elle peut amener à la redéfinition de la pratique et à l'élaboration de nouveaux modèles de référence. Elle permet aussi de prendre conscience que le discours employé pour « parler » et « nommer » le social est relatif et qu'il peut être soumis à la critique ; que la place que l'on occupe, que les interventions que l'on développe, que

les contingences du terrain doivent être rapportés à une cohérence qui les fonde ; que le travail social, en tant que service à la collectivité et activité sociale conflictuelle et dynamique, peut être réinventé ; que cette réinvention résulte aussi de l'ensemble des actes et des choix professionnels des praticiens.

Parler de son dépassement en termes de prise de position, permet de saisir qu'il est possible, par delà la diversité des situations particulières qui isolent, qui divisent, qui démobilisent, de se reconnaître autour de propriétés communes ; de construire une identité sociale sur la base de traits ou d'expériences qui semblaient émiettés ; d'introduire des principes de pertinence permettant de se reconnaître et d'agir comme groupes organisés, capables de proposer une vision (intéressée et intéressante) du monde social.

Mais il faut, pour cela, quitter l'illusion que chaque individu peut trouver en lui-même le principe d'une connaissance infaillible de la vérité de sa condition et de sa position dans l'espace social, et apprendre à se situer par rapport à une dynamique collective qui rende possible les positions que l'on peut adopter. D'où l'idée, finale peut-être, qu'il est possible et nécessaire de développer une analyse socio-politique de nos pratiques et de réintroduire une certaine rationalité stratégique et collective et un certain engagement dans nos prises de positions ³⁷.

L'analyse socio-politique commence à proprement parler avec la dénonciation de ce que l'on pourrait appeler le contrat tacite d'adhésion à l'ordre établi. Avec l'affirmation qu'il est nécessaire de produire de nouvelles représentations (mentales, verbales) du monde social et de la place du travail social dans ce monde social ; qu'il est possible de produire un discours collectif, symbolique, théorique et stratégique qui s'enracine dans une position. De produire, et de proposer (à travers un effort de connaissance, et à travers des stratégies collectives) des positions cohérentes de dépassement de l'impuissance.

Ce travail ne peut se faire de manière abstraite seulement. Il faut le lier aux pratiques. Prendre les pratiques comme point de départ et comme finalité du travail d'analyse.

Pierre-Yves Troutot
Département de sociologie
Université de Genève

Notes et repères bibliographiques :

¹ Pour une vue d'ensemble, cf. Bachmann C., Simonin J., *Changer au quotidien : une introduction au travail social* (tome 1 : les politiques et les acteurs), Paris, Études vivantes, 1981.

² Depuis le début des années 1970, les analyses se sont multipliées qui rendent compte de ce « phénomène ». En Suisse romande, deux études ont été réalisées à partir de cette problématique et portant sur la réalité professionnelle des assistants sociaux genevois d'une part, neuchâtelois et fribourgeois d'autre part : Barde M., Corthay L. et al., *Enquête sur quelques aspects des activités professionnelles et sur les opinions des assistants sociaux de Genève*, Institut d'Études Sociales, Genève, 1974 ; Lanz-Imboden D., Pedrina-Haefliger P., Troutot P.-Y., *Valeurs nouvelles et anomie ou le malaise des assistants sociaux*, Institut d'Études Sociales, Genève, 1974.

³ Voir l'article de Glardon M., « Naissance d'une critique interne du service social en Suisse romande », *Travail Social* (Berne), 1975, N° 11, pp. 20-25.

⁴ En 1974, 90 % des assistants sociaux des cantons de Neuchâtel et Fribourg reconnaissent l'existence d'un malaise dans la profession, plus de 55 % le ressentent personnellement et pour 34 % le malaise prenait la forme d'un sentiment d'impuissance ou d'opposition (cf. Lanz-Imboden et al., *op. cit.*, pp. 122 et ss.).

⁵ Cette idée a été développée dans : Troutot P.-Y., *De la crise des travailleurs sociaux à la recherche-action socio-politique : éléments pour une sociologie politique de l'action sociale*, Département de sociologie, Université de Genève, 1979.

⁶ Sur le rapport entre malaise et formation permanente : Bouquet B., « La crise d'identité des travailleurs sociaux : une approche à travers leur demande de formation permanente », *Revue française de service social*, 1977, N° 115, pp. 1-20.

⁷ Voir : « L'étude de la politique sociale à l'Université de Genève : un précédent en matière de formation permanente », *Études et Carrières* (Genève), 1974, N° 17.

⁸ Que ce soit au CEFOC (Genève) ou à l'INPER (Lausanne).

⁹ Voir à ce propos : Simonot M., *Les Animateurs socio-culturels, étude d'une aspiration à une activité sociale*, Paris, Presses Universitaires de France, 1974 ; Verdès-Leroux J., *Le Travail social*, Paris, Minuit, 1978 ; mais aussi : Stalder-Buonomo M.-P., Weber P., *Sélection et reproduction sociale à l'École de service social de Genève*, Institut d'Études Sociales, Genève, 1980.

¹⁰ Voir entre autres : GITS, *Le Travail social contre qui ?*, Paris, Solin, 1974 ; Intersyndicale CGT et CFDT des centres d'action éducative, *Le Travail social en procès : l'affaire des éducateurs de Nantes*, Lyon, Federop, 1979 ; mais aussi les périodiques *Champ Social* en France et *Social-Chronique* en Suisse romande.

¹¹ Voir plus particulièrement la systématisation théorique de Crozier M. et E. Friedberg, *L'Acteur et le Système*, Paris, Seuil, 1977 ; et pour une application au travail social : Chevreuse C., *Pratiques inventives du travail social*, Paris, Éd. ouvrières, 1979.

¹² On trouvera un développement de ce modèle de la profession de service par Goffman E., « Quelques remarques sur les vicissitudes des métiers de réparateurs » dans *Asiles*, Paris, Minuit, 1968, pp. 375-438.

¹³ Greenwood E., « Attributes of a Profession », in : Weinberger P.E. (Ed.), *Perspectives on Social Welfare: an Introductory Anthology*, Macmillan, New York, 1974, pp. 426-439.

¹⁴ Depuis 1915, la sociologie des professions a largement discuté ce mouvement. Voir : Wilenski H.L., Lebeaux C.N., *Industrial Society and Social Welfare*, New York, The Free Press, 1965 (chap. 11 « The Emergence of a Social Work Profession », pp. 283-334) ; Etzioni A. (Ed.), *The Semi-Professions and their Organizations: Teachers, Nurses, Social Workers*, New York, The Free Press, 1969 ; Hamilton R., « Social Work: an Aspiring Profession and its Difficulties », *The British Journal of Social Work*, 1974, vol. 4, N° 3, pp. 333-343. Cette discussion a été reprise par le responsable de la section service social à l'Université de Fribourg, Suisse : Boeglin M., « Le travail social, une occupation, un métier ou une profession ? », *Service social dans le monde*, 1978, N° 2, pp. 3-19.

¹⁵ ASAS, Statuts et règlement d'admission, Berne, juin 1969 ; ASAS, Code de déontologie, Berne, juin 1974.

¹⁶ En 1977, le CEFOC (Centre d'études et de formation continue) rattaché à l'Institut d'études sociales de Genève, organisait le premier cycle de formation à la thérapie de famille, ouvert aux travailleurs sociaux, aux psychologues et aux médecins psychiatres. Un ouvrage a été publié à la suite de ce premier cycle de formation : Adler L. et al., *Thérapie de famille*, Genève, Éd. de l'IES, collection champ professionnel N° 3, 1981. Pour la place de la thérapie de famille dans le travail social, cf. aussi : Du Ranquet M., « Tendances nouvelles du travail social : l'approche familiale », *Revue française de service social*, pp. 6-16.

¹⁷ En 1974, à Neuchâtel et Fribourg, plus de la moitié des assistants sociaux (N = 110) dépendaient directement d'une administration publique. Cette proportion passe à 70 % si on tient compte du semi-public. À Genève, la même année, environ 80 % des assistants sociaux interviewés (échantillon représentatif N = 100/296) étaient employés par des services publics ou semi-publics.

¹⁸ Voir à ce sujet : Bachmann C., Simonin J., *op. cit.* et pour un dépassement de la problématique du travail social : Rosanvallon P., *La Crise de l'État providence*, Paris, Seuil, 1981.

¹⁹ Concernant la fonctionnarisation, voir l'analyse que fait M. Vuille des rapports existants entre les pratiques des travailleurs sociaux et les cadres organisationnels, institutionnels et étatiques dans lesquels elles s'inscrivent et qui, pour une part, les légitiment : Vuille M., « Sociologie du travail social : au sujet et au-delà des intentions (vers une analyse de l'articulation entre l'institution de droit et l'organisation du travail social) » *Revue suisse de sociologie*, 1981, N° 3.

²⁰ La contradiction est étudiée dans son rapport au malaise des travailleurs sociaux par Barbier R., « Une analyse institutionnelle du service social », *Sociologie du Travail*, Paris, 1973, N° 1, pp. 54-82.

²¹ Voir note 7 et G. Boissard, « La politique sociale et ses applications », *Études et carrières*, Genève, 1977, N° 24, (10 p.) qui complète la première présentation.

²² La question s'est imposée depuis la parution du numéro spécial de la revue *Esprit*, Paris, 1972, N° 4-5 « Pourquoi le travail social ? »

²³ Se référer à la recension bibliographique : Lascoumes P., « Le travail social idéalisé, contesté, situé. Analyse bibliographique des

parutions récentes (en langue française), » *Déviance et Société*, Genève, 1977, vol. 1, N° 3, pp. 341-361.

²⁴ En 1970, pour toute la Suisse, 1000 travailleurs sociaux sont syndiqués à la VPOD (syndicat du personnel du secteur public). Dix ans plus tard ce sont 2150 travailleurs sociaux au sens large qui sont syndiqués : augmentation de 120 % pour les travailleurs sociaux, alors que durant la même période la hausse globale des membres de la VPOD n'est que de 7 % (« Deuxième conférence professionnelle du secteur social », *Les Services publics*, N° 26, 26 juin 1980).

²⁵ Les deux plateformes romandes : CRT, *Quel syndicat pour quoi faire ? Présentation du syndicat des employés des institutions sociales de Genève*, Genève, novembre 1976 ; VPOD, *Pour un syndicat des travailleurs sociaux*, Section État-Vaud, Lausanne, juin 1978.

²⁶ Sur la nécessité de l'engagement syndical, cf : Geng J.-M. *Mauvaises pensées d'un travailleur social*, Paris, Seuil, 1977, pp. 193-197.

²⁷ Voir : Collectif d'auteurs, *Grève ! Des travailleurs sociaux de l'Hospice général et du BUCAS s'expriment*, Genève, Éd. Que faire, 1981.

²⁸ Voir : Barge P., « La grève hors la loi de la formation », *Éducation permanente*, Paris, 1979, N° 47, pp. 77-86.

²⁹ Voir Verdès-Leroux J., « Résistance au travail social et positions de classe », in : *Vie quotidienne en milieu urbain*, Paris, Centre de recherche d'urbanisme, 1980, pp. 253-262.

³⁰ Voir Sauvvin, A., *Questions posées par les pratiques parallèles dans le domaine du travail social*, Cahiers de la section des sciences de l'éducation, Université de Genève, 1981.

³¹ Je pense ici à l'antipsychiatrie, à la pédagogie institutionnelle, et à la critique généralisée des institutions que l'on a rencontrée dans l'analyse institutionnelle.

³² Voir Illich I., *La Convivialité*, Paris, Seuil, 1973 et *Le Chômage créateur : postface à la convivialité*, Paris, Seuil, 1977.

³³ Je pense ici plus particulièrement au GAP (groupe action prison) très actif en Suisse romande, et qui s'inscrit dans une perspective sociale et politique.

³⁴ La perspective est alors plus socio-culturelle : autre rapport au travail, à la contrainte, transformation des modes de vie quotidiens, etc.

³⁵ Pour reprendre ici un concept de la sociologie institutionnelle (R. Lourau).

³⁶ Dans l'optique de l'alphabétisation politique ou de la sociologie de conscientisation de Paulo Freire.

³⁷ C'est ce qui a été tenté lors d'un séminaire de formation qui rassemblait des travailleurs sociaux neuchâtelois syndiqués. Cf. : Bösch J.-P., Troutot P.-Y., *Travail social, analyse socio-politique et formation permanente : compte rendu méthodologique d'un séminaire de formation à l'analyse socio-politique, 1978-1979*, Neuchâtel, COFOP (coopérative pour une formation permanente), 1980.

politique sociale

collection dirigée par michel tachon

le social en plan par bruno jobert préface de j.m. bêlorgey

«Le social en plan» présente une analyse originale de la machinerie de la planification.

Pour la haute fonction publique, la planification sociale a constitué un lieu privilégié de combat idéologique où était inlassablement recherchée la remise en cause d'un modèle de développement inégalitaire. Les difficultés répétées de la planification sociale qui sont retracées dans ce livre expriment l'affrontement inégal entre cette fraction des intellectuels ralliés à la gauche et une coalition politique dominée par un libéralisme militant.

L'impact de la planification sur les politiques sectorielles reste incertain. La doctrine de l'action sociale globale incite à une transformation des mentalités. Mais ses résultats restent limités par le maintien d'une organisation des services sociaux caractérisée par le cloisonnement et le morcellement des centres de pouvoir.

Le modèle d'une politique de santé privilégiant la prévention est resté très largement lettre morte. La lutte entre syndicats de médecins et Sécurité Sociale occupe le devant de la scène et bloque le débat fondamental sur la réorientation des systèmes de soins. Si l'inflation sociale est le produit des contradictions d'une société marchande inégalitaire, seule une stratégie visant à transformer ses structures économiques et politiques pourra en venir à bout.

Le Social en Plan propose une réflexion sur la planification à tous les intervenants sociaux.

**économie et humanisme
les éditions ouvrières**